

SCOPE

N°18
JUILLET
AOÛT
2008

La Lettre d'information des cultures arables

ÉDITORIAL >P1

L'Europe et l'agriculture :
même chemin, même destin

ÉTUDES >P2

Réduire sa facture d'azote

ACTIONS >P2

Nouvelle percée de la biomasse céréalière

INTERVIEW >P3

Après les prix, les coûts

FOCUS >P3

De 1,85 à 1,02 CV hectare
en assolant en commun

CLEFS >P4

« ACRE » : amer ou doux, selon

> DERNIÈRE MINUTE

L'AGPB, l'AGPM et la FOP ont décidé de fixer leurs cotisations syndicales à partir de la récolte 2008 à 0,18€/tonne de céréales livrées et à 0,35€/tonne d'oléo-protéagineux livrés.

ORAMA
nos cultures, notre avenir

L'Europe et l'agriculture : même chemin, même destin

ÉDITORIAL > PAR XAVIER BEULIN,
VICE-PRÉSIDENT D'ORAMA, PRÉSIDENT DE LA FOP

L'Irlande a dit « non » au traité simplifié. L'Europe est de nouveau paralysée. Nous espérons que la réflexion sur le devenir de la politique agricole n'en sera pas trop perturbée car plus le temps passe, plus il nous rapproche de l'impasse.

L'histoire de l'Europe et de la politique agricole, seule politique commune, sont liées : une PAC solide, c'est une Europe avec des perspectives ; une PAC démantelée, c'est une Europe disloquée. Les ennuis de l'Europe n'ont-ils pas commencé du jour où l'Union a préféré détruire la PAC plutôt que de lui redéfinir un projet ambitieux ? N'est-ce pas à ce moment là qu'elle est devenue un « machin » technocratique austère, plutôt qu'un projet politique moderne ?

Pour rebondir, l'Europe doit affirmer sa vocation agricole. Facteur de cohésion économique, sociale et territoriale, notre secteur répond aux défis de l'accroissement des besoins alimentaires, de l'épuisement des ressources pétrolières, du réchauffement climatique, de l'appauvrissement de la biodiversité... Dès lors pourquoi nous empêcher de « produire plus et mieux », alors que nous avons le potentiel pour le faire ? Pourquoi nous soumettre aux contraintes d'un libéralisme excessif et d'un environnementalisme extrémiste, alors que nos productions sont une source intarissable de solutions pour un monde qui en a besoin ?



Xavier BEULIN, Vice-Président d'ORAMA,
Président de la FOP

Nous sommes convaincus qu'un vrai projet agricole, prospectif et dynamique, sera le ferment d'une unité retrouvée et d'une confiance renouvelée dans l'Europe. Ne le cantonnons pas aux seuls aspects budgétaires, cela n'a pas de sens. Cela en a d'autant moins qu'à nos yeux, hors de l'Europe, il n'y a point de salut tant pour la France, si elle veut compter face aux grandes puissances actuelles ou émergentes, que pour notre secteur, qui est un des piliers de l'économie nationale et européenne.

Nous espérons donc que les propositions d'Orama seront finalement reprises dans le Bilan de Santé et dans la réflexion sur « l'après 2013 », tant il est clair que l'agriculture est et sera au centre des enjeux de notre siècle. Cette conviction, nous l'avons semée tout au long de la préparation de la présidence française. À l'heure de la récolte, souhaitons que la moisson sera bonne.

Réduire sa facture d'azote

> LES PROTÉGÉINEUX, DES USINES D'ENGRAIS À SEMER DANS LES CHAMPS

Avec le doublement des prix des céréales et de l'engrais azoté, l'intérêt économique de « l'effet précédent » des protéagineux dans les rotations a également doublé, indique ARVALIS-Institut du Végétal.

Dans le contexte actuel de prix des protéagineux et du blé et compte tenu également de l'augmentation des prix des engrais azotés, les rotations incluant du pois sont compétitives. C'est l'enseignement que retire ARVALIS d'un suivi d'essais sur trois ans comparant une monoculture de blé et une rotation pois - blé - blé. Même si la marge du pois est inférieure à celle du blé de blé, le gain de marge apporté au blé de pois compense largement l'écart au global. Avec un objectif de rendement supérieur - de l'ordre de 10 quintaux par hectare - les apports d'azote sur le blé de pois sont inférieurs à ceux des blés de blé. Selon les années, la dose totale d'azote du blé de pois a en effet été réduite de 10 à 40 kg N par hectare par rapport à la dose appliquée sur les blés précédents (en rotation ou en monoculture).

Pour une culture recevant 180 unités d'azote, les charges d'engrais azotés sont passées de 100 à plus de 200 € par hectare en 5 ans. Bien entendu, cette augmentation des charges n'affecte pas les protéagineux. Ne nécessitant aucun apport d'engrais azotés, les protéagineux réduisent également les apports sur la culture qui suit. En fonction de l'année et du type de sol, l'apport peut être réduit jusqu'à plus de 25% sur un blé de pois par rapport à un blé de blé.

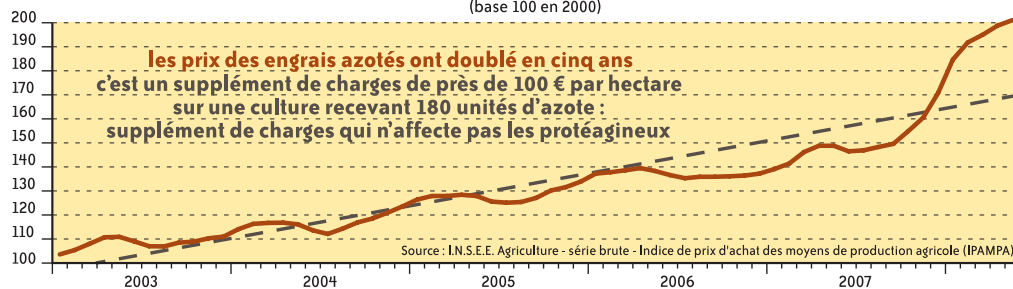
C'est près de 50 €/ha qui sont maintenant économisés, alors que dans le même temps, avec la hausse du prix des céréales, l'impact « gain de rendement » est passé de environ +100 à +200 €/ha pour du blé tendre.

Pour l'ammonitrate, principal engrais azoté utilisé en France, l'unité valait autour de 0,55 € il y a cinq ans. Cette même unité vaut aujourd'hui près de 1,2 € du fait de l'augmentation des prix des hydrocarbures et, également,

de la forte demande mondiale en engrais azotés. Malgré les progrès réalisés par l'industrie des engrais, il faut près de 1,5 l d'équivalent fuel pour produire et transporter 1 kg d'azote minéral. Autour de 80% du coût de production de l'engrais azoté est ainsi directement imputable au prix de l'énergie, principalement sous forme de gaz naturel. Celui-ci étant aligné sur celui du pétrole, le prix des engrais azotés restera lié aux évolutions des cours des hydrocarbures. ■

INDICE DE PRIX D'ACHAT DES ENGRAIS AZOTÉS SIMPLES

(base 100 en 2000)



Nouvelle percée de la biomasse céréalière

> PAILLE ET CANNES DE MAÏS POUR 9 USINES D'ÉLECTRICITÉ ET CHALEUR EN 2010

À la suite d'un appel d'offres lancé en 2006 pour la production d'électricité et de chaleur (« cogénération ») à partir de biomasse, le Gouvernement a annoncé le 12 juin qu'il retenait 22 projets, dont 9 utilisant de la paille, des cannes de maïs et des cultures énergétiques. Les usines devront entrer en service en 2010. De tels appels d'offres - il y en a eu un premier en 2003 - visent à accroître la part de l'énergie renouvelable en France. L'usine de cogénération vend l'électricité à un fournisseur d'électricité⁽¹⁾ au prix accepté par le Gouvernement et la chaleur est achetée par un industriel ou une collectivité, par exemple.

Aucun projet à base de biomasse céréalière n'avait été retenu à la suite de l'appel de 2003. Cette fois, le Gouvernement a accordé plus d'importance à l'aspect approvisionnement des usines et ceci explique en bonne partie le succès des 9 projets mentionnés.

L'AGPB et l'AGPM se sont beaucoup mobilisées pour convaincre l'administration que l'efficacité énergétique de tels projets était intéressante et que les prélèvements de ressources nécessaires (70 000 à 150 000 tonnes par usine) ne nuiraient ni aux utilisateurs traditionnels de paille, ni à la teneur en matière organique des

sols. Sur ces deux derniers aspects, elles se sont appliquées à faire valoir les études effectuées sur le terrain, en particulier les expertises d'un GIE constitué par ARVALIS et ONIDOL. De son côté, Unigrains a présenté aux différents porteurs de projets à partir de biomasse la capacité de mobilisation de la filière en terme d'approvisionnement et de financement.

Au-delà du résultat même de l'appel d'offres, il faut souligner que 6 des 9 usines fourniront en vapeur des unités de production de bioéthanol dont les bilans énergétique et environnemental seront encore meilleurs par conséquent.

L'un des buts de l'AGPB et de l'AGPM dans ce dossier est maintenant que, au-delà de telles grosses usines, de nombreuses unités moyennes et petites de cogénération puissent voir le jour. Cela suppose que l'électricité leur soit rachetée à un prix beaucoup plus intéressant qu'au barème de droit commun appliqué à l'heure actuelle, d'où nécessité que ce dernier soit revalorisé par le ministère de l'Industrie. ■

(1) EDF le plus souvent.

Après les prix, les coûts

> DEUX FOIS PLUS D'AUGMENTATION DE CHARGES EN 2008/09 QU'EN 2007/08

Avec Valérie LEVEAU, du Service des Études Économiques d'ARVALIS, chiffrage de l'impact des hausses du pétrole et de l'acier sur les exploitations, approche des prix-producteur nécessaires pour y faire face.



Valérie LEVEAU,
Ingénieur ARVALIS - Chargée d'études économiques.

“ Les prix de vente devront rester à des niveaux supérieurs à ceux constatés de 2006

avec des aides à l'identique, que le prix du blé au producteur se situe au minimum autour de 160 €/T.

La sensibilité des exploitations à l'accroissement des charges est-elle partout la même ?

à venir, ni la reprise de l'investissement, source elle aussi d'augmentation des coûts. De nombreux agriculteurs ont renouvelé ou renouvellent leur matériel, après avoir dû attendre quelques années. Cela expose davantage les exploitations au cas où les prix repartiraient à la baisse en 2009

S'ils sont assez homogènes, les accroissements de charges hectare sont cependant plus difficiles à affronter là où la variabilité des rendements est importante. Pour un niveau de charges-hectare donné, la variation du coût de production par tonne selon les rendements mini et maxi obtenus sur une exploitation atteint déjà 60 à 80 €/tonne. Elle ne peut qu'être amplifiée par l'augmentation rapide des charges, nouvel aléa, qui, avec la volatilité des marchés, vient s'ajouter à l'incertitude des rendements. ■

Pour obtenir en 2009 une marge nette au minimum équivalente à celle de 2006, les prix de vente devraient rester à des niveaux supérieurs à ceux constatés alors. Sur la base du coût moyen français, il faudrait,

Quels sont les différents postes de charges affectés par la hausse des prix de l'énergie et de l'acier ? Quelles sont leurs parts dans les coûts de production ?

En 2006, année des plus récentes données disponibles, les charges directement impactées aujourd'hui par la hausse de l'énergie et de l'acier comptaient pour 35 à 45% dans le coût de production d'un blé. L'utilisation du matériel, qui subit les hausses actuelles au travers des prix des machines, de leur entretien et du carburant, en représentait la plus grande partie. Venait ensuite, pour 10 à 15% du coût, le poste engrais, dont une part de la hausse est évidemment attribuable au cours de l'énergie.

À quels chiffrages aboutissez-vous et quels prix faudrait-il pour préserver les marges ?

Par tonne de blé et à rendement constant, les augmentations des coûts de production pour les récoltes 2008 puis 2009 peuvent être évaluées respectivement à 10/15 € et 35/45 €/T par rapport à 2006, dont 70 à 80% imputables aux engrais. Cela, sans prendre en compte l'impact des mesures environnementales

De 1,85 à 1,02 CV hectare en assolant en commun



En ces temps de flambée du fioul et de l'acier, des chiffres récemment diffusés par ARVALIS peuvent alimenter la réflexion : le suivi d'un groupe d'agriculteurs spécialisés en cultures arables a révélé qu'en se mettant en assolement en commun, la puissance à l'hectare qui leur était nécessaire est passée de 1,85 à 1,02 CV, soit une diminution de 45%.

Rappelons que l'assolement en commun est un mode d'organisation reposant sur la mutualisation du foncier, du matériel et du travail afin de réaliser des gains de productivité. D'après les simulations effectuées par ARVALIS - Institut du Végétal, les charges de mécanisation, en particulier, peuvent diminuer de 10 à 25% en restructurant le parc de matériel.

Sous réserve de l'examen d'autres aspects, les exploitants peuvent y voir l'une des voies d'adaptation aux perturbations économiques actuelles si elles s'inscrivent dans la durée. ■

FOCUS

« ACRE » : amer ou doux, selon

> UN DISPOSITIF DU NOUVEAU FARM BILL QUI FAIT BEAUCOUP PARLER



La garantie de chiffre d'affaire ACRE a été l'un des points majeurs à cause desquels le Président des États-Unis a tenté, mais en vain, de bloquer le Farm Bill adopté récemment par le Congrès. Pour les exploitants, elle pourrait être très avantageuse.

Dans le cadre du Farm Bill, le Congrès des États-Unis a adopté à l'initiative des producteurs un nouveau dispositif de garantie de chiffre d'affaires dit « ACRE » (Average Crop Revenue Election). Ce dispositif, pour lequel les farmers pourront opter en 2009 ou plus tard, le ministère de l'Agriculture américain (USDA) le craint beaucoup financièrement.

Un programme innovant optionnel

ACRE s'appuie sur le principe de l'assurance chiffre d'affaire par culture. L'agriculteur qui optera pour ce dispositif sera engagé jusqu'à la fin de la campagne 2012/13 et il devra accepter les conditions suivantes : réduction de 20% de ses paiements fixes (sorte de DPU) ; diminution de 30% du prix minimum garanti ; renoncement aux aides anticycliques, versées en fonction des prix d'objectif.

Elément important, le chiffre d'affaire garanti ne pourra pas évoluer de plus de 10% d'une année à l'autre, les risques du système pour les farmers étant

ainsi limités en cas de baisse des prix et/ou des rendements.

Les agriculteurs probablement gagnants

Aux yeux de l'USDA, les farmers devraient avoir tout avantage à opter pour ACRE en 2009.

Ils n'auront vraisemblablement rien à y perdre en matière de prix minimum, le marché devant continuer à se tenir à un niveau satisfaisant, estime l'USDA.

La réduction de leurs paiements fixes et la privation de paiements contracycliques ne devraient pas non plus les faire beaucoup hésiter. Compte tenu des prix des campagnes 2007/08 et de ses prévisions de prix pour 2008/09, l'USDA envisage en effet pour ACRE des chiffres d'affaires de référence par culture élevés en 2009, sauf dégradation - peu probable - du paramètre rendement du calcul. En maïs, par exemple, ce chiffre d'affaires devrait être calculé en prenant une base de prix de 17,3 \$/quintal, tandis que les paiements contra-

cycliques ne se déclencheront qu'à un prix du marché inférieur aux 10,35 \$/q du prix d'objectif. Les années suivantes, l'écrtage de la variation annuelle devrait assurer le maintien de ce chiffre d'affaires à un niveau correct.

Des milliards de \$ de plus ?

Budgétairement, l'USDA a calculé que, compte tenu de ces attraits, le dispositif ACRE pourrait lui coûter 1,6 milliard de \$ pour le seul maïs en 2009/10 si le prix de marché redescendait à 16,7 \$/q (contre 17,12 \$ en 2007/08).

Le dispositif ACRE est donc de nature à mettre les États-Unis encore plus largement hors la loi au regard des critères de l'OMC. Il constitue une illustration supplémentaire de l'adage américain selon lequel les lois applicables aux États-Unis s'écrivent à Washington, et non à Genève (siège de l'OMC). Il n'y a que la Commission européenne et Mr LAMY pour s'illusionner là-dessus.

(1) Pour le prix, la référence est la moyenne des deux dernières campagnes et pour le rendements, celle des cinq dernières, la meilleure et la moins bonne exclues.

ÉLÉMENTS D'APPRECIATION DE L'INTÉRÊT DU DISPOSITIF ACRE (dollars par quintal)

	Paiement fixe (1)	Prix minimum	Prix d'objectif	Prix moyen de marché 2007/2008 (2)	Prix moyen de marché 2008/2009 (3)	Prévision de prix CA de référence ACRE
Blé	1,91	10,1	14,4	23,98	27,56	23
Maïs	1,1	7,68	10,35	17,12	22,83	17,3
Soja	1,62	18,37	21,31	36,74	43,17	35,1

(1) selon référence historique - (2) estimation - (3) prévision

Source : d'après AGRI US Analyse/USDA.

> COURRIER

Après le non de l'Irlande au traité de Lisbonne, l'adoption du Bilan de Santé de la PAC restera-t-elle aussi prioritaire à Bruxelles ?

L'adoption du Bilan de Santé et de ses règlements avant le 31 décembre était ressentie comme une obligation au regard d'une entrée en vigueur du traité le 1^{er} janvier 2009. Tout règlement non adopté à cette date aurait dû ensuite être co-décidé par le Parlement européen, lequel n'est que consulté aujourd'hui. L'aboutissement du dossier aurait donc été plus complexe.

D'autres échéances militent cependant en faveur d'un bouclage rapide du Bilan de Santé : le renouvellement du Parlement européen à la fin du printemps et celui de la Commission européenne fin septembre. Le maximum sera très vraisemblablement fait, par conséquent, pour que les sortants concluent avant de partir.

> AGENDA

Bilans de Campagne Colza CETIOM
31 juillet à Mansles (16)
1^{er} août à St Sauveur d'Aunis (17)
4 août à St Jean d'Angely (17)

Innov - Agri Groupe France Agricole
2 au 4 septembre, Outarville (45)

Colloques SOLutions ARVALIS / CETIOM / UNIP
9 septembre à Dijon (21)
18 septembre à Lyon - St Exupéry (69)

5^{èmes} Journées internationales de la Pomme de terre ARVALIS / ITPT
10 et 11 septembre, Villiers-St Christophe (02)

> CONTACTS

AGPB > www.agpb.fr
> contact@agpb.fr

AGPM > www.agpm.com
> contact@agpm.com

FOP > www.prolea.com
> fop@prolea.com

